

*États financiers de*

**UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE**

*31 mars 2013*

# **UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE**

## **Table des matières**

---

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
États de la situation financière.....	3
États de l'évolution des soldes de fonds.....	4-5
État des gains de réévaluation.....	6
États des résultats.....	7-8
États des flux de trésorerie.....	9
Notes complémentaires aux états financiers.....	10-30

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative du Manitoba et  
au Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Université de Saint-Boniface, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 et les états des résultats, des gains de réévaluation, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université de Saint-Boniface au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, ainsi que de ses activités, de ses gains de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte s.r.l.*

Le 24 juin 2013  
Winnipeg, Manitoba

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## États de la situation financière au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012

	Fonctionnement général	Fonds affectés	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>							
Actif à court terme							
Encaisse	3 633 535	-	-	-	3 633 535	7 173 296	6 332 889
Comptes à recevoir et autres actifs (note 6)	792 030	-	-	194 519	986 549	2 015 076	2 799 164
	4 425 565	-	-	194 519	4 620 084	9 188 372	9 132 053
Placements (note 7)	16 916 204	-	-	12 247 772	29 163 976	22 870 306	21 951 231
Immobilisations (note 8)	(13 569 052)	13 384 106	25 665 130	-	25 665 130	26 270 449	24 529 419
Interfonds	7 772 717	13 384 106	25 665 130	184 946	59 449 190	58 329 127	55 612 703
	4 741 975	-	-	12 627 237	4 741 975	6 180 223	5 620 069
<b>Passif et soldes de fonds</b>							
Passif à court terme							
Comptes à payer et frais courus	3 639 935	-	-	-	3 639 935	3 322 391	4 005 401
Revenus reportés	403 150	-	-	-	403 150	427 032	411 409
Contributions reportées (note 9)	698 890	-	-	-	698 890	2 284 813	1 044 002
Emprunt à court terme (note 10)	-	-	-	-	-	145 987	159 257
	4 741 975	-	-	-	4 741 975	6 180 223	5 620 069
Emprunt à long terme (note 10)	-	-	-	-	-	-	145 987
Engagements (note 12)							
Soldes de fonds							
Non grevés d'affectations	2 096 127	-	-	-	2 096 127	2 450 856	2 449 454
Grevés d'affectations (note 13)	-	13 384 106	-	-	13 384 106	12 000 599	12 206 166
Investis en immobilisations	-	-	25 665 130	-	25 665 130	26 270 449	24 529 419
En dotation (note 14)	-	-	-	11 758 184	11 758 184	11 427 000	10 661 608
	2 096 127	13 384 106	25 665 130	11 758 184	52 903 547	52 148 904	49 846 647
Grains de réévaluation cumulés	934 615	-	-	869 053	1 803 668	-	-
	7 772 717	13 384 106	25 665 130	12 627 237	59 449 190	58 329 127	55 612 703

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le Bureau des Gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface :

 Robert St. Laurent, Président

 Raymond Gagné, Rectrice

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## États de l'évolution des soldes de fonds

au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012

	Fonctionnement général	Fonds affectés (note 12)	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2013
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice (note 2)</b>	<b>2 450 856</b>	<b>12 000 599</b>	<b>26 270 449</b>	<b>11 427 000</b>	<b>52 148 904</b>
Changements à la suite de l'adoption des NCSP					
Reclassement des gains non réalisés sur les placements (note 3)	(397 084)	-	-	(385 650)	(782 734)
<b>Solde au début de l'exercice après l'effet des changements à la suite de l'adoption des NCSP</b>	<b>2 053 772</b>	<b>12 000 599</b>	<b>26 270 449</b>	<b>11 041 350</b>	<b>51 366 170</b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice</b>	<b>1 747 345</b>	<b>325 511</b>	<b>(1 252 313)</b>	<b>716 834</b>	<b>1 537 377</b>
<b>Virements</b>					
Intérêts	(272 613)	272 613	-	-	-
Allocations pour projets futurs	(1 300 000)	1 300 000	-	-	-
Financement de projets	405 517	(502 517)	97 000	-	-
Achats ou transferts d'immobilisations	(537 894)	(12 100)	549 994	-	-
	(1 704 990)	1 057 996	646 994	-	-
<b>Changement net de l'exercice</b>	<b>42 355</b>	<b>1 383 507</b>	<b>(605 319)</b>	<b>716 834</b>	<b>1 537 377</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 096 127</b>	<b>13 384 106</b>	<b>25 665 130</b>	<b>11 758 184</b>	<b>52 903 547</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE**  
**États de l'évolution des soldes de fonds (suite)**

au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012

	Fonctionnement général	Fonds affectés (note 12)	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice (note 2)</b>	2 449 454	12 206 166	24 529 419	10 661 608	49 846 647
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	900 932	380 551	226 382	794 392	2 302 257
<b>Virements</b>					
Intérêts	(192 717)	192 717	-	-	-
Allocations pour projets futurs	(665 500)	665 500	-	-	-
Financement de projets	86 802	(86 802)	-	-	-
Reclassement de restrictions	-	29 000	-	(29 000)	-
Achats ou transferts d'immobilisations	(128 115)	(1 386 533)	1 514 648	-	-
	(899 530)	(586 118)	1 514 648	(29 000)	-
Changement net de l'exercice	1 402	(205 567)	1 741 030	765 392	2 302 257
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 450 856</b>	<b>12 000 599</b>	<b>26 270 449</b>	<b>11 427 000</b>	<b>52 148 904</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## État des gains de réévaluation

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Fonctionnement général	Fonds de dotation	2013
	\$	\$	\$
Gains non réalisés cumulés au début de l'exercice	-	-	-
Ajustement à la suite de l'adoption des NCSP – Instruments financiers (note 3)	397 084	385 650	782 734
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :			
Portefeuille de placements	537 531	483 403	1 020 934
Gains de réévaluation nets de l'exercice	537 531	483 403	1 020 934
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	934 615	869 053	1 803 668

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## États des résultats

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Fonctionnement général	Fonds affectés	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2013
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>					
Subventions					
Provincial	15 715 506	-	21 868	-	15 737 374
Fédéral	4 675 105	-	-	-	4 675 105
Droits de scolarité	4 351 479	-	-	-	4 351 479
Autres revenus	2 289 523	-	-	29 809	2 319 332
Revenus de placements (note 7)	635 700	-	-	401 423	1 037 123
Dons	-	335 511	-	641 879	977 390
	27 667 313	335 511	21 868	1 073 111	29 097 803
<b>Dépenses</b>					
Salaires et avantages sociaux	20 490 398	-	-	-	20 490 398
Matériel et autres	4 062 408	-	7 600	139 486	4 209 494
Amortissement	-	-	1 266 581	-	1 266 581
Déplacements et conférences	687 333	-	-	-	687 333
Services publics	529 735	-	-	-	529 735
Bourses et prix	150 094	10 000	-	216 791	376 885
	25 919 968	10 000	1 274 181	356 277	27 560 426
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses de l'exercice</b>	<b>1 747 345</b>	<b>325 511</b>	<b>(1 252 313)</b>	<b>716 834</b>	<b>1 537 377</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## États des résultats (suite)

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Fonctionnement général	Fonds affectés	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>					
Subventions					
Provincial	14 667 127	-	1 241 175	-	15 908 302
Fédéral	4 968 384	-	291 664	-	5 260 048
Droits de scolarité	3 803 738	-	-	-	3 803 738
Autres revenus	2 344 650	-	2 917	60 835	2 408 402
Dons	-	390 551	-	762 282	1 152 833
Produits financiers (note 7)	535 638	-	-	333 086	868 724
	26 319 537	390 551	1 535 756	1 156 203	29 402 047
<b>Dépenses</b>					
Salaires et avantages sociaux	19 775 539	-	-	-	19 775 539
Matériel et autres	4 388 914	-	-	149 935	4 538 849
Amortissement	-	-	1 309 374	-	1 309 374
Déplacements et conférences	643 369	-	-	-	643 369
Services publics	511 403	-	-	-	511 403
Bourses et prix	99 380	10 000	-	211 876	321 256
	25 418 605	10 000	1 309 374	361 811	27 099 790
<b>Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice</b>	900 932	380 551	226 382	794 392	2 302 257

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## États des flux de trésorerie

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	1 537 377	2 302 257
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 266 581	1 309 374
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(1 910 536)	(1 192 186)
Perte (gain) à la vente d'immobilisations	7 600	(2 917)
	901 022	2 416 528
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	1 028 527	784 088
Comptes à payer et frais courus	317 544	(683 010)
Revenus reportés	(23 882)	15 623
	2 223 211	2 533 229
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Diminution de l'emprunt	(145 987)	(159 257)
Contributions reportées – apports reçus	324 613	2 432 997
	178 626	2 273 740
<b>Flux de trésorerie liés aux immobilisations</b>		
Achats d'immobilisations	(673 385)	(3 055 094)
Ventes d'immobilisations	4 523	7 607
	(668 862)	(3 047 487)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Augmentation nette des placements	(5 272 736)	(919 075)
	(5 272 736)	(919 075)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(3 539 761)	840 407
Encaisse au début de l'exercice	7 173 296	6 332 889
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>3 633 535</b>	<b>7 173 296</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 1. Sommaire des principales méthodes comptables

#### *Autorité et objectifs*

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*, C.P.L.M. c. U150.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et il bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le capital de l'Université est composé des fonds suivants : fonds non grevés d'affectations; fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe; fonds investis en immobilisations et fonds de dotation. Il n'y a eu aucun changement à ce que l'Université considère être son capital depuis l'année précédente.

L'Université a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs des collectivités francophones du Manitoba et du Canada et de favoriser leur mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, elle offre, en français, une vaste gamme de possibilités en matière d'éducation et de recherche.

L'Université gère son capital afin de s'assurer de maintenir les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs. L'Université veille aussi au maintien des ressources nécessaires pour répondre à ses obligations telles que les dépenses générales et administratives, les réparations majeures et l'achat des immobilisations requises.

#### *Méthode de comptabilité*

Les états financiers de l'Université ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public avec l'option des normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif comme prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (chapitre SP 4200).

L'Université a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Il existe quatre fonds principaux à l'Université : le Fonds de fonctionnement général, les Fonds affectés, le Fonds des immobilisations et le Fonds de dotation.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### *Fonds de fonctionnement général*

Le Fonds de fonctionnement général couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et aux activités suivantes :

- Secteur universitaire
- École technique et professionnelle
- Éducation permanente
- Centre de recherche qui comprend le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest et les apports affectés à la recherche
- Services internes qui comprennent, entre autres, les opérations administratives, financières et informatiques ainsi que les services aux étudiants

#### *Fonds affectés*

Les Fonds affectés sont composés du fonds grevé d'affectations d'origine interne et du fonds grevé d'affectations d'origine externe. Le fonds grevé d'affectations d'origine interne représente des fonds réservés par le Bureau des gouverneurs pour divers besoins futurs. Le fonds grevé d'affectations d'origine externe est assujéti à des restrictions d'un donateur ou d'autres tiers.

#### *Fonds des immobilisations*

Le Fonds des immobilisations représente les actifs nets de l'Université qui ne sont pas disponibles pour d'autres buts parce qu'ils ont été investis en immobilisations.

#### *Fonds de dotation*

Le Fonds de dotation est constitué de sommes d'argent ou de valeurs mobilières obtenues par voie de legs, de dotation ou de dons et dont le capital est maintenu intact selon les directives du testateur ou du donateur.

#### *Constataion des revenus*

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds des immobilisations, des Fonds affectés ou du Fonds de dotation, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### *Constatation des revenus (suite)*

Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des subventions d'immobilisations. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP). Les subventions d'immobilisations, selon la méthode de comptabilité par fonds affectés, sont comptabilisées à titre de revenus dans l'état des résultats. Le financement futur reçu du CEP en lien avec les billets à ordre pour couvrir les frais d'intérêts et les paiements du principal est exclu de l'état des résultats.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Quant aux revenus de placement générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe que ceux-ci aient été affectés ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation.

Tous les autres revenus de placements qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de fonctionnement général.

#### *Instruments financiers*

L'Université classe ses instruments financiers à la juste valeur ou au coût amorti.

#### *Juste valeur*

Cette catégorie comprend les instruments dérivés ainsi que les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. L'Université a fait le choix de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût à l'achat puis détenus à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Lorsqu'ils sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts des transactions liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la diminution de la juste valeur est déterminée comme étant autre que temporaire, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés et comptabilisé à l'état des résultats. Lorsque l'instrument financier est vendu, le montant accumulé dans les gains et pertes de réévaluation cumulés associés à cet instrument est retiré de l'actif net et constaté à l'état des résultats.

L'Université n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### *Instruments financiers (suite)*

##### *Coût amorti*

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir, les comptes à payer et frais courus, ainsi que l'emprunt.

Ils sont initialement comptabilisés au coût puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins la déduction des pertes de valeur sur ces actifs financiers.

La réduction de valeur sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante, et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les instruments financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

#### *Inventaires*

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée, car elle est jugée négligeable.

L'Université n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations acquises par l'Université sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéodisques numériques, disques compacts, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations, ni amortis. Une évaluation de la valeur des collections n'est pas disponible.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### *Œuvres d'art*

L'Université reçoit quelquefois des dons en nature (œuvres d'art) qui sont comptabilisés comme équipement et ameublement à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Toutefois, ces dons en nature ne sont pas amortis. La valeur des dons en nature au 31 mars 2013 est de 138 100 \$ (126 000 \$ au 31 mars 2012).

#### *Main-d'œuvre bénévole*

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et aux activités de l'Université. Les états financiers n'en rendent pas compte, car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

#### *Emploi des estimations*

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Des estimations ont notamment été faites pour déterminer la juste valeur des placements, pour la provision des coûts découlant des négociations d'ententes collectives, pour le passif relatif aux congés rémunérés, pour la durée de la vie utile des immobilisations ainsi que la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

### 2. Adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouvelles normes comptables pour les entités gouvernementales et les organismes sans but lucratif (OSBL) qui sont sous le contrôle du gouvernement. Pour les années d'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou après, les OSBL qui sont sous le contrôle du gouvernement doivent choisir une des options suivantes :

1. les Normes comptables canadiennes pour le secteur public avec l'option des chapitres SP 4200-4270 pour les organismes sans but lucratif du secteur public; ou
2. les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2012, l'Université a fait le choix d'adopter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public avec l'option des chapitres SP 4200-4270 pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCSP pour les OSBL). Ceci représente les premiers états financiers de l'Université préparés conformément à ces normes. Les dispositions transitoires du chapitre SP 2125, *Première adoption par les organismes gouvernementaux*, ont été appliquées. Ce chapitre exige l'application rétroactive de ces normes comptables ainsi que le choix de certaines exemptions et l'application des exceptions obligatoires.



# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 2. Adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (suite)

Les politiques comptables énoncées dans le sommaire des principales méthodes comptables ont été appliquées dans la préparation des états financiers pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, des chiffres comparatifs présentés dans ces états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que des soldes d'ouverture pour l'état de la situation financière à la date de transition du 1<sup>er</sup> avril 2011, avec l'exception des chapitres SP 2601, *Conversion des devises*, et SP 3450, *Instruments financiers*, qui ont été appliqués seulement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012 (voir note 3 – Changement de méthode comptable).

L'Université a préparé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 en utilisant les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada décrits dans la Partie V du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* – normes comptables en vigueur avant le basculement – jusqu'à la date de mise en œuvre officielle. L'adoption des NCSP pour les OSBL a entraîné des ajustements aux chiffres précédemment déclarés dans les actifs, passifs, soldes de fonds, excédent des revenus sur les dépenses et dans les flux de trésorerie de l'Université. Une explication de la façon dont la transition des PCGR du Canada avant le basculement vers les NCSP pour les OSBL a affecté la situation financière de l'Université, ses résultats, l'évolution des soldes de fonds et de ses flux de trésorerie est présentée dans les notes et les tableaux suivants.

Les exceptions obligatoires suivantes ont été utilisées à la date de transition aux NCSP pour les OSBL.

#### *Emploi des estimations*

Les estimations qui ont été faites dans le passé par l'Université conformément aux PCGR du Canada avant le basculement n'ont pas été révisées pour l'application des NCSP pour les OSBL, sauf si nécessaire, pour refléter des différences de méthodes comptables là où il y avait des preuves objectives que ces estimations étaient erronées. En conséquence, l'Université n'a pas révisé ses estimations.

#### *Rapprochement des soldes de fonds et de l'excédent des revenus sur les dépenses*

Dans la préparation de ces états financiers, la direction a modifié certaines méthodes comptables appliquées antérieurement dans les PCGR du Canada avant le basculement afin de se conformer aux NCSP pour les OSBL.

Les chiffres du 1<sup>er</sup> avril 2011 et du 31 mars 2012 ont été révisés pour tenir compte de ces ajustements. Le rapprochement et les notes explicatives suivantes fournissent une description de l'effet de la transition des PCGR du Canada avant le basculement aux NCSP pour les OSBL sur l'actif, le passif et les soldes de fonds. Il n'y a eu aucun effet à l'excédent des revenus sur les dépenses.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 2. Adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (suite)

État de la situation financière au 1<sup>er</sup> avril 2011 – date de transition

	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011 (conformément aux PCGR du Canada)	Ajustements transitoires	Autres ajustements	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011 (conformément aux NCSP pour les OSBL)
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Actif à court terme	9 132 053	-	-	9 132 053
Placements	21 951 231	-	-	21 951 231
Immobilisations (b)	25 031 767	-	(502 348)	24 529 419
<b>Total de l'actif</b>	<b>56 115 051</b>	<b>-</b>	<b>(502 348)</b>	<b>55 612 703</b>
<b>Passif</b>				
Comptes à payer et frais courus (a)				
	3 945 401	60 000	-	4 005 401
Revenus reportés	411 409	-	-	411 409
Contributions reportées	1 044 002	-	-	1 044 002
Emprunt à court terme	159 257	-	-	159 257
	5 560 069	60 000	-	5 620 069
Emprunt à long terme	145 987	-	-	145 987
Soldes de fonds				
Non grevés d'affectations	2 509 454	(60 000)	-	2 449 454
Grevés d'affectations	12 206 166	-	-	12 206 166
Investis en immobilisations	25 031 767	-	(502 348)	24 529 419
En dotation	10 661 608	-	-	10 661 608
	50 408 995	(60 000)	(502 348)	49 846 647
<b>Total du passif et soldes de fonds</b>	<b>56 115 051</b>	<b>-</b>	<b>(502 348)</b>	<b>55 612 703</b>

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 2. Adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (suite)

État de la situation financière au 31 mars 2012

	Solde au 31 mars 2012 (conformément aux PCGR du Canada)	Ajustements transitoires	Autres ajustements	Solde au 31 mars 2012 (conformément aux NCSP pour les OSBL)
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Actif à court terme	9 188 372	-	-	9 188 372
Placements	22 870 306	-	-	22 870 306
Immobilisations (b)	26 772 797	-	(502 348)	26 270 449
<b>Total de l'actif</b>	<b>58 831 475</b>	<b>-</b>	<b>(502 348)</b>	<b>58 329 127</b>
<b>Passif</b>				
Comptes à payer et frais courus (a)	3 262 391	60 000	-	3 322 391
Revenus reportés	427 032	-	-	427 032
Contributions reportées	2 284 813	-	-	2 284 813
Emprunt à court terme	145 987	-	-	145 987
	6 120 223	60 000	-	6 180 223
<b>Soldes de fonds</b>				
Non grevés d'affectations	2 510 856	(60 000)	-	2 450 856
Grevés d'affectations	12 000 599	-	-	12 000 599
Investis en immobilisations	26 772 797	-	(502 348)	26 270 449
En dotation	11 427 000	-	-	11 427 000
	52 711 252	(60 000)	(502 348)	52 148 904
<b>Total du passif et soldes de fonds</b>	<b>58 831 475</b>	<b>-</b>	<b>(502 348)</b>	<b>58 329 127</b>

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 2. Adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (suite)

#### a) *Congés rémunérés*

Les NCSP pour les OSBL exigent la reconnaissance du passif relatif aux congés rémunérés tels que les jours de maladie accumulés mais non financièrement compensés au départ. Ceci n'était pas requis par les PCGR du Canada avant le basculement puisque ces dépenses étaient reconnues lorsqu'elles étaient engagées. Le chapitre SP 2125 exige l'application rétroactive de ces normes dans les soldes d'ouverture de l'état de la situation financière à la date de transition du 1<sup>er</sup> avril 2011. L'Université a estimé le passif relatif aux jours de maladie accumulés à 60 000 \$.

Au 31 mars 2012, à la suite d'une révision de l'estimation, le passif relatif aux congés rémunérés demeure à 60 000 \$. L'effet net sur l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> avril 2011 et au 31 mars 2012 est une augmentation des comptes à payer et frais courus et une diminution des soldes de fonds.

#### b) *Immobilisations*

Une révision des actifs en immobilisations aux registres comptables a permis de déterminer que certains actifs ayant une valeur résiduelle auraient dû être amortis complètement avant le 1<sup>er</sup> avril 2011. Un ajustement a donc été fait à la date de transition aux NCSP pour les OSBL sur les soldes comme indiqué auparavant, ayant pour effet de réduire la valeur des actifs en immobilisations de 502 348 \$ (254 805 \$ dans la catégorie d'équipement et ameublement et 247 543 \$ en équipement informatique) pour refléter cette correction. Le solde des fonds investis en immobilisations a aussi été réduit par le même montant.

#### c) *État des flux de trésorerie*

La transition vers les NCSP a entraîné le reclassement des sommes reçues ou dépensées pour l'acquisition des immobilisations de la section des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement vers les flux de trésorerie liés aux immobilisations. La section des flux liés aux immobilisations à l'état des flux de trésorerie n'existait pas avant la transition aux NCSP pour les OSBL.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 3. Changement de méthode comptable

Le 1<sup>er</sup> avril 2012, l'Université a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, chapitres SP 3450, *Instruments financiers*, et SP 2601, *Conversion des devises*. Ces normes ont été adoptées prospectivement à partir de la date d'adoption. Les nouvelles normes fournissent un ensemble d'exigences pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des instruments financiers et des transactions en devises.

En vertu du chapitre SP 3450, tous les instruments financiers sont inscrits à l'état de la situation financière et doivent être comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti basé sur les caractéristiques de l'instrument et du choix de politiques comptables de l'Université (voir note 1 – Sommaire des principales méthodes comptables).

Conformément aux dispositions des nouvelles normes, l'Université a apporté les changements suivants :

Au 1<sup>er</sup> avril 2012, une diminution de 397 084 \$ au fonds de fonctionnement, une diminution de 385 650 \$ au fonds de dotation et une augmentation de 782 734 \$ aux gains de réévaluation cumulés en raison du reclassement de la juste valeur des placements de l'Université aux gains de réévaluation cumulés.

### 4. Instruments financiers

	2013		
	Juste valeur	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Comptes à recevoir	-	860 176	860 176
Placements	29 163 976	-	29 163 976
Comptes à payer et frais courus	-	3 639 935	3 639 935
	29 163 976	4 500 111	33 664 087

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, et sont regroupés par niveaux 1 à 3 en fonction de la manière dont la juste valeur est observable :

Niveau 1 – Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix)

Niveau 3 – Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 4. Instruments financiers (suite)

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements	15 341 773	13 822 203	-	29 163 976

  

	2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements	9 852 566	13 017 740	-	22 870 306

### 5. Marge de crédit

L'Université dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant des intérêts au taux préférentiel de l'institution financière (3,25 % au 31 mars 2013) plus 0,25 %. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté général en premier rang sur les actifs de l'Université, sauf l'immobilier. L'Université n'utilisait pas sa marge de crédit en date du 31 mars 2013 ni au 31 mars 2012.

### 6. Comptes à recevoir et autres actifs

	31 mars		1 <sup>er</sup> avril
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	-	107 328	-
Gouvernement fédéral	442 354	1 139 573	1 670 449
Frais des étudiants	96 726	144 941	220 462
Divers	373 649	560 733	888 943
Provision pour créances douteuses	(52 553)	(83 803)	(94 452)
	860 176	1 868 772	2 685 402
Frais payés d'avance	126 373	146 304	113 762
	986 549	2 015 076	2 799 164

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 7. Placements

	31 mars		1 <sup>er</sup> avril
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	1 449 755	1 555 973	1 718 522
Titres à revenus fixes	13 822 203	13 017 740	12 068 869
Actions canadiennes	7 063 810	4 738 536	5 131 871
Actions étrangères – américaines	2 565 709	1 593 861	1 769 659
Actions étrangères – autres	4 262 499	1 964 196	1 262 310
	<b>29 163 976</b>	<b>22 870 306</b>	<b>21 951 231</b>

Les titres à revenus fixes portent des intérêts variant de 2,20 % à 7,10 % (de 3,24 % à 7,10 % en 2012) et viennent à échéance entre novembre 2014 et juin 2108 (juin 2013 et juin 2108 en 2012).

Bien que l'Université ait des placements qui viennent à échéance dans moins d'un an, la direction a l'intention de réinvestir ces fonds directement. Pour cette raison, les placements sont regroupés dans la catégorie à long terme.

Les revenus de placements sont composés des intérêts, dividendes, gains réalisés (pertes non réalisées en 2012 seulement) tels que présentés ci-dessous :

	2013	2012
	\$	\$
Intérêts et dividendes	899 828	854 535
Gains réalisés	137 295	358 788
Pertes non réalisées	-	(344 599)
	<b>1 037 123</b>	<b>868 724</b>

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires  
31 mars 2013 et 31 mars 2012

## 8. Immobilisations

Coût	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	10 000	30 523 593	952 389	6 619 499	7 726 120	-	45 831 601
Ajouts : achats	113 035	180 345	-	334 899	45 106	-	673 385
Moins : vente ou cession	-	-	-	(137 966)	(5 556 145)	-	(5 694 111)
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	<b>123 035</b>	<b>30 703 938</b>	<b>952 389</b>	<b>6 816 432</b>	<b>2 215 081</b>	<b>-</b>	<b>40 810 875</b>
Amortissement cumulé							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	-	8 486 162	135 969	4 608 106	6 330 915	-	19 561 152
Ajouts : amortissement	-	413 970	47 620	388 014	416 977	-	1 266 581
Moins : vente ou cession	-	-	-	(125 843)	(5 556 145)	-	(5 681 988)
Solde au 31 mars 2013	-	8 900 132	183 589	4 870 277	1 191 747	-	15 145 745
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2013</b>	<b>123 035</b>	<b>21 803 806</b>	<b>768 800</b>	<b>1 946 155</b>	<b>1 023 334</b>	<b>-</b>	<b>25 665 130</b>
Coût							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011	10 000	19 232 078	952 389	5 529 244	7 296 703	9 779 540	42 799 954
Ajouts : achats	-	1 511 975	-	1 113 702	429 417	-	3 055 094
Moins : vente ou cession	-	-	-	(23 447)	-	-	(23 447)
Reclassement	-	9 779 540	-	-	-	(9 779 540)	-
Solde au 31 mars 2012	10 000	30 523 593	952 389	6 619 499	7 726 120	-	45 831 601
Amortissement cumulé							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011	-	8 075 197	88 350	4 203 488	5 903 500	-	18 270 535
Ajouts : amortissement	-	410 965	47 619	423 375	427 415	-	1 309 374
Moins : vente ou cession	-	-	-	(18 757)	-	-	(18 757)
Solde au 31 mars 2012	-	8 486 162	135 969	4 608 106	6 330 915	-	19 561 152
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	10 000	22 037 431	816 420	2 011 393	1 395 205	-	26 270 449
Valeur comptable nette au 1 <sup>er</sup> avril 2011	10 000	11 156 881	864 039	1 325 756	1 393 203	9 779 540	24 529 419

Des équipements informatiques désuets d'une valeur de 5 556 145 \$ ont été sortis des registres comptables. Le résultat est une baisse de ce montant sur le coût et l'amortissement cumulé avec aucun effet sur la valeur comptable nette au 31 mars 2013.



# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

### 9. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports de subventions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers qui n'ont pas encore été dépensés. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	31 mars	
	2013	2012
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 284 813	1 044 002
Apports reçus	324 613	2 432 997
Virements aux revenus	(1 910 536)	(1 192 186)
Changement net de l'exercice	(1 585 923)	1 240 811
Solde à la fin de l'exercice	698 890	2 284 813

### 10. Emprunt

L'Université avait contracté un prêt au montant de 478 000 \$ dans le cadre du financement de son nouveau système informatique. Le prêt portait un taux d'intérêt de 0 % et était remboursable sur une période de 36 mois échue en février 2013. Au 31 mars 2013, le prêt était remboursé en totalité. Le solde du prêt était de 145 987 \$ au 31 mars 2012 et de 305 244 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011.

### 11. Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

#### *Avantages sociaux*

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés et des employées. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par l'Université et ses employés.

#### *Congés rémunérés : jours accumulés de maladie*

L'Université administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours chaque année qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation de jours de maladie accumulés par l'employé jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 11. Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés (suite)

#### *Congés rémunérés : autres*

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris.

Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés lorsqu'ils sont dus.

#### *Régime de retraite*

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les prestations de pension* de la province du Manitoba, l'Université a établi son propre régime de retraite à cotisations déterminées (le Régime). La participation des employés et employées a donc changé du *University of Manitoba Pension Plan (1970)* au nouveau *Régime de retraite de l'Université de Saint-Boniface*. À compter de cette date, les prestations accumulées au nom des participants dans le régime antérieur ont été transférées au présent régime. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'encourt aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la *Loi sur les prestations de pension* du Manitoba et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité est composé d'un membre ayant droit de vote et de deux membres sans droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université de Saint-Boniface nomme au moins quatre représentants ayant droit de vote.

L'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2012, sa fin d'année fiscale, a évolué comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
	\$	\$ (4 mois)
Actif net disponible pour le service de prestations, au début de l'exercice	21 934 335	21 190 583
Cotisations		
Promoteur	1 075 159	275 288
Participants	1 032 665	268 146
Revenus de placement nets	377 236	200 318
	<hr/> 2 485 060	<hr/> 743 752
Actif net disponible pour le service de prestations, à la fin de l'exercice	<hr/> 24 419 395	<hr/> 21 934 335

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 se sont élevées à 964 000 \$ (977 000 \$ en 2012).

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 12. Engagements

#### *Location d'équipement*

L'Université est locataire de pièces d'équipement et de services inhérents à ses activités. Les dates d'expiration des contrats visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 136 000 \$ par année.

#### *Auto-assurance*

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'auto-assurance qui comprend 58 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires  
31 mars 2013 et 31 mars 2012

## 13. Soldes des fonds affectés

	Affectations d'origine interne										Total	
	Campagnes futures/ Appariement de dons		Projets stratégiques		Projets d'immobilisations et services		Financement de transition programmes et services		Affectations d'origine interne			Affectations d'origine externe
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011	2 316 732	961 506	1 236 088	3 833 949	2 563 032	10 911 307	1 294 859	12 206 166				
Excédent des revenus sur les dépenses au 31 mars 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	380 551
<b>Virements</b>												
Intérêts	39 384	15 462	23 351	70 948	43 572	192 717	-	192 717	-	-	-	192 717
Allocations pour projets futurs	-	-	137 500	528 000	-	665 500	-	665 500	-	-	-	665 500
Financement de projets	-	(52 000)	-	-	-	(52 000)	(34 802)	(86 802)	-	-	-	(86 802)
Reclassement de restrictions	-	-	-	-	-	-	29 000	29 000	-	-	-	29 000
Achats ou transferts d'immobilisations	-	-	-	(188 527)	-	(188 527)	(1 198 006)	(1 386 533)	-	-	-	(1 386 533)
	39 384	(36 538)	160 851	410 421	43 572	617 690	(1 203 808)	(586 118)				
Changement net de l'exercice	39 384	(36 538)	160 851	410 421	43 572	617 690	(823 257)	(205 567)				
Solde au 31 mars 2012	2 356 116	924 968	1 396 939	4 244 370	2 606 604	11 528 997	471 602	12 000 599				
<b>Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice au 31 mars 2013</b>												<b>325 511</b>
<b>Virements</b>												
Intérêts	60 635	20 349	27 708	106 576	57 345	272 613	-	272 613	-	-	-	272 613
Allocations pour projets futurs	400 000	-	-	900 000	-	1 300 000	-	1 300 000	-	-	-	1 300 000
Financement de projets	-	-	(137 500)	(300 000)	-	(437 500)	(65 017)	(502 517)	-	-	-	(502 517)
Achats ou transferts d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	(12 100)	(12 100)	-	-	-	(12 100)
	460 635	20 349	(109 792)	706 576	57 345	1 135 113	(77 117)	1 057 996				
Changement net de l'exercice	460 635	20 349	(109 792)	706 576	57 345	1 135 113	248 394	1 383 507				
Solde au 31 mars 2013	2 816 751	945 317	1 287 147	4 950 946	2 663 949	12 664 110	719 996	13 384 106				

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 13. Soldes des fonds affectés (suite)

#### *Fonds grevé d'affectations d'origine interne*

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne comprend des soldes des fonds qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce fonds est issu de provisions établies pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus.

Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits. Selon la politique en vigueur, les fonds d'affectations d'origine interne portent l'intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 2,2 % (1,7 % en 2012). Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

**Bourses et prix** – Les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des fonds d'affectations d'origine externe, du Fonds de dotation ainsi que des subventions et des dons annuels.

**Campagnes futures de collecte de fonds/Appariement de dons** – Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles, dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

**Projets stratégiques** – Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- a) Recherche : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs et les professeures;
- b) Bibliothèque : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- c) Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

**Projets d'immobilisations importants** – Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

**Financement de transition de programmes et de services** – Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

### 13. Soldes des fonds affectés (suite)

#### *Fonds grevé d'affectations d'origine externe*

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe comprend les dons reçus qui font l'objet d'une restriction par le donateur quant à leur utilisation, mais pour lesquels le capital n'est pas maintenu à perpétuité. Ce fonds comptabilise les dons reçus pour des projets d'infrastructure, des projets de recherche ou autres objectifs définis.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, l'Université s'assure que tous les dons assujettis à des restrictions sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été reçus.

### 14. Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend, entre autres, les fonds de familles, de fondations et de corporations. Il comprend les dons assujettis à des restrictions des donateurs, et dont le capital est maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces fonds doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants. L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, l'Université s'assure que tous les dons assujettis à des restrictions sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été reçus.

### 15. Gestion des risques financiers

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment les risques de crédit, du marché et des variations aux taux de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne les placements et les comptes à recevoir.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 15. Gestion des risques financiers (suite)

L'exposition maximale de l'Université au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	31 mars		1 <sup>er</sup> avril
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Placements	29 163 976	22 870 306	21 951 231
Comptes à recevoir – subventions	442 354	1 246 901	1 670 449
Comptes à recevoir – droits de scolarité et autres	470 374	705 674	1 109 405
	<b>30 076 704</b>	<b>24 822 881</b>	<b>24 731 085</b>

Il y a concentration du risque en ce qui concerne les placements lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. La politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revues chaque année, indiquent les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placements.

L'Université n'est pas exposée au risque de crédit significatif pour les comptes à recevoir – subventions, parce qu'ils représentent principalement des sommes à recevoir du gouvernement.

L'Université n'est pas exposée au risque de crédit significatif pour les comptes à recevoir – droits de scolarité et autres, puisqu'ils viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

# UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

## Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

---

### 15. Gestion des risques financiers (suite)

#### *Risque du marché*

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les prix de cours, les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Les titres négociables détenus par l'Université sont soumis aux risques du marché. La valeur de ces instruments financiers fluctuera selon l'évolution des cours du marché ou des facteurs influant sur la valeur des placements qui les sous-tendent, tels que les taux d'intérêt, l'indice des prix à la consommation, l'incertitude économique, les modifications législatives, et la conjoncture politique à l'échelle nationale et internationale.

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Ces fluctuations pourraient réduire, voire effacer, tout rendement obtenu sur des titres étrangers. La position de change pourrait accroître la volatilité des investissements étrangers par rapport aux investissements canadiens.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues par le moyen de son processus de budgétisation, et au maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient.

Le tableau suivant présente l'échéance des obligations (non actualisées des flux de trésorerie liés aux passifs financiers) :

	2013			
	< 6 mois	6 mois < 1 an	1 an-5 ans	> 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Comptes à payer et frais courus	3 639 935	-	-	3 639 935

  

	2012			
	< 6 mois	6 mois < 1 an	1 an-5 ans	> 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Comptes à payer et frais courus	3 322 391	-	-	3 322 391
Emprunt à court terme	-	145 987	-	145 987
	3 322 391	145 987	-	3 468 378